



PRÉFET DE LA RÉGION
CENTRE - VAL DE LOIRE
PRÉFET DU LOIRET

Orléans, le 20 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sanctions administratives en région Centre-Val de Loire à l'encontre d'entreprises de transport routier

Sur proposition de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives, le préfet de la région Centre-Val de Loire a sanctionné deux entreprises de transport routier de marchandises étrangères.

Deux entreprises de transport routier de marchandises, dont le siège est implanté l'une en Belgique, l'autre en Lettonie, ont fait l'objet de décisions préfectorales de sanction administrative : elles sont frappées d'une interdiction d'effectuer des opérations de cabotage sur le territoire national français pendant une durée d'un an.

Le cabotage consiste en la possibilité pour une entreprise non établie en France d'effectuer, dans un cadre contraint, des opérations de transport sur le territoire national, dans le domaine du transport routier de marchandises.

Ces décisions entrent en vigueur le 1^{er} février 2020. Elles sanctionnent l'accumulation d'infractions commises par ces entreprises lors de transports de cabotage, dont des délits de cabotage irrégulier et à la législation communautaire relative aux conditions de travail dans le domaine des transports routiers.

Par ailleurs, les responsables légaux de deux autres entreprises de transport routier de marchandises, implantées en Indre et Loire, ont chacun été sanctionnés d'une décision de perte d'honorabilité, justifiée par l'inscription sur l'extrait N° 2 de leur bulletin du casier judiciaire respectif de plusieurs condamnations pour avoir commis des infractions au code de la route. Cette perte d'honorabilité professionnelle leur interdit, pour une durée déterminée, d'exercer des fonctions de direction d'une entreprise de transport.

Ces sanctions répondent à la volonté de lutter contre l'insécurité routière, la concurrence déloyale, le cabotage irrégulier et le dumping social dans le transport routier de marchandises. L'objectif est de veiller au respect des conditions de sécurité routière et d'une saine concurrence entre transporteurs des États membres.

Les décisions sont publiées au Recueil des Actes Administratifs de la région Centre-Val de Loire :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/64406/422434/file/recueil-r24-2019-358%20du%2019%20décembre%202019.pdf>

CONTACTS PRESSE

Florence KLEIBER / DREAL Centre – Val de Loire / Colette THEAS-DUHAMEL/Préfecture
Tél. : 02.36.17.41.27

Tél. : 02.38.81.40.35

PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 28 JAN. 2020

Service Mobilités Transports
Département Transports Routiers et Véhicules
Unité Suivi de la Profession

Note

Nos réf :
Vos réf. :

à

Affaire suivie par : Pierre Courtaud
pierre.courtaud@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 54 74 98 92 – Fax : 02 54 74 08 09

Monsieur le Préfet de la région
Centre-Val de Loire

Courriel : smt.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : communiqué de presse transport routier

Je présente à votre validation le communiqué de presse destiné à porter à connaissance les décisions préfectorales du 18 décembre 2019 de sanction administrative notifiées à quatre entreprises de transport routier.

Le communiqué de presse est proposé en application de l'instruction du gouvernement du 24 décembre 2013 relative à la régulation et au contrôle des transports routiers.

Il souligne l'aspect stratégique des missions de régulation exercées dans le secteur des transports routiers par les services déconcentrés de l'Etat. Le recours à la sanction administrative apporte une juste réponse aux comportements délictueux.

L'instruction attire l'attention des services de l'Etat sur l'intérêt de communiquer avec les médias sur les opérations menées afin de valoriser tous les efforts de renforcement de la sécurité routière et de la régulation du transport routier.

Au niveau national et depuis 2014, 35 décisions d'interdiction de cabotage ont été notifiées à des entreprises de transport routier, 14 ont été prises en région Centre-Val de Loire.

Le Directeur Régional de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

La Directrice adjointe

Sandrine CADIC

PJ :
Copie à

Sujet :Communiqué de presse Infractions transporteurs routiers

Date :Tue, 28 Jan 2020 16:44:31 +0100

De :KLEIBER Florence - DREAL Centre/Direction/COM <florence.kleiber@developpement-durable.gouv.fr>

Organisation :DREAL Centre/Direction/COM

Pour :GROSBOIS Stephanie - 45 LOIRET/PREFET-CABINET/SERVICE DE LA COMMUNICATION REGIONALE INTERMINISTERIELLE <stephanie.grosbois@loiret.gouv.fr>, THEAS-DUHAMEL Colette - 45 LOIRET/PREFET-CABINET/SERVICE DE LA COMMUNICATION REGIONALE INTERMINISTERIELLE <colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr>, PREF45 Communication - 45 LOIRET/PREFET-CABINET/SERVICE DE LA COMMUNICATION REGIONALE INTERMINISTERIELLE <pref-communication@loiret.gouv.fr>, DARVOY-PEROT Hélène (Cheffe d'Unité) - DREAL Centre/SMT/DTRV/USP <Helene.Darvoy-Perot@developpement-durable.gouv.fr>, LEDOUBLE Frédéric (Chef de département) - DREAL Centre/SMT/DTRV <frederic.ledouble@developpement-durable.gouv.fr>, MOREAU Laurent (Chef de service) - DREAL Centre/SMT <laurent.moreau1@developpement-durable.gouv.fr>, CADIC Sandrine - DREAL Centre/Direction <sandrine.cadic@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez en PJ une proposition de communiqué de presse concernant des sanctions administratives prises par le préfet à l'encontre de 2 entreprises de transports routier.

Le projet de CP (format .odp et .pdf) est accompagné d'une lettre de ma Directrice qui motive la publication de ce communiqué. Nous publierons ce CP dans notre rubrique dédiée aux médias après validation de votre part (et diffusion par mail).

Que pensez-vous de préparer un twitt pour relayer l'information à sa diffusion ? Nous pouvons préparer ça...

Il faudra néanmoins trouver un visuel neutre qui évoque le domaine des transports routiers et la problématique d'infraction.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande.

Bonne fin de journée,
Florence

--

Florence Kleiber
Chargée de communication
DREAL Centre-Val de Loire/Direction/COM
02 36 17 41 27
florence.kleiber@developpement-durable.gouv.fr

— Pièces jointes : —

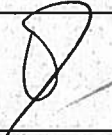


Communiqué de presse INFRACTIONNISTE 8V3.odt	201 Ko
CSA Communiqué de presse 20janv2020.pdf	391 Ko
Courrier_Acc-CPInfractionsTransportRoutier.pdf	138 Ko

DREAL CENTRE-VAL de LOIRE

Service Mobilités Transports

Date : 21 janvier 2020

Objet : Pour validation du communiqué de presse sur les sanctions prises à l'issue de la CTSA avant envoi au service communication de la Préfecture

Courrier à la signature du PRÉFET <input type="checkbox"/> DREAL <input checked="" type="checkbox"/> SDIT <input type="checkbox"/>	
Date limite de réponse	
Visas courriers départ : DID <input type="checkbox"/> <u>Affaire suivie par :</u> Franck CARMINATI <input type="checkbox"/> Éric FLISCOUNAKIS <input type="checkbox"/> Sylvie GABET <input type="checkbox"/> Isabelle GUESDON-VENNERIE <input type="checkbox"/> Fabien GUILLEMAUT <input type="checkbox"/> Éric LINET <input type="checkbox"/> Jérémie MAILLARD <input type="checkbox"/> Salomé MARTINI <input type="checkbox"/> Didier MÉRILLAC <input type="checkbox"/> Joëlle TIBERGHEN <input type="checkbox"/> <hr/> <u>Assistante :</u> Isabelle SIMON <input type="checkbox"/>	Visas courriers départ : DTRV <input checked="" type="checkbox"/> <u>Affaire suivie par :</u> Marjerie ALLAIN <input type="checkbox"/> Sophie ALPHONSE <input type="checkbox"/> Pierre COURTAUD <input checked="" type="checkbox"/> Hélène DARVOY-PEROT <input type="checkbox"/> Carine DUDA <input type="checkbox"/> Bernard GAYOT <input type="checkbox"/> Frédéric LEDOUBLE <input type="checkbox"/> Eric NOYON <input type="checkbox"/> <hr/> <u>Assistantes :</u> Anaïs LECONTE <input checked="" type="checkbox"/> Frédérique BOULLE <input type="checkbox"/>
<u>Chef de Département :</u> Stéphanie PASCAL	<u>Chef de Département :</u> Frédéric LEDOUBLE 
<u>Chef de Service :</u> Laurent MOREAU 	Remarques <input type="checkbox"/> Visé/Signé <input type="checkbox"/>
Transmission DIRECTION le :	
<u>Directeur Adjoint :</u> <input type="checkbox"/> XXXX	
<u>Directrice Adjointe :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Sandrine CADIC 	
Retour DIRECTION le : Sandrine CADIC	
OBSERVATIONS :	

*Communication
Vu FLS*

23/01/2020

Vu le 27/01/2020 La Directrice adjointe